

AVIS AU PUBLIC

Établissements classés

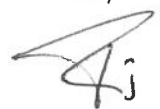
Conformément à l'article 24, alinéa 1 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, il est porté à la connaissance du public que l'Administration de la Gestion de l'Eau a transmis à l'administration communale de Garnich le dossier de demande d'autorisation n° :

EAU-AUT-26-0193 ayant pour objet **la réalisation des infrastructures d'assainissement dans le cadre du plan d'aménagement particulier « Botterkräiz » à Garnich** au demandeur : **BEST Ingénieurs Conseils s.à r.l. – 2, rue des Sapins, L-2513 Senningerberg** au nom et pour le compte de **Pimante s.à r.l.**

Pour le collège des bourgmestre et échevins,



Mireille Schmit
Secrétaire communale



Sonia Fischer-Fantini
Bourgmestre